

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE MALAUÈNE**

**Séance du 28 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de Mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- Afférents au conseil : 23
- En exercice : 23
- Qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE

Mme Noëlla ROMMEL

M. Christian MANCIP

Mme Chantal MOCZADLO

M. Alain MARCELIN

Mme Magali LORA

Mme Christelle ABATE

Mme Isabelle BRUYNEEL

Mme Rosine CARILLO

TRAMIER

M. Pierre GAC

M. Jérémie JEAN

Mme Carole LAURENT

M. Gilles MANCEL

Mme Petya MARINOVA

Mme Alexandrine MEYNAUD

M. Jean-Pierre PASCAUD

M. Edouard SCHMID

Mme Sandrine SAEZ

Mme Geneviève SIAUD

M. Franck VALLON

Ont donné pouvoir : M. Henri ANDRIEUX LOUER à M. le Maire

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 21 mars 2023

Secrétaire de séance : Mme Noëlla ROMMEL

**2023 PVL 070**

**OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ŒIL DE  
LYNX – ANNEE 2023**

**Rapporteur : Madame Christelle ABATE**

Avec l'avis favorable de la commission animation vie locale réunie le 28 février 2023, le conseil municipal est appelé à entériner l'octroi d'une subvention à l'association œil de Lynx pour l'année 2023 d'un montant de 400.00 €.

Le Conseil Municipal  
Le Rapporteur entendu,  
Délibère et décide

- **D'octroyer à l'association Œil de Lynx une subvention communale pour l'année 2023 d'un montant de 400.00 €**

- **D'inscrire les crédits correspondants au budget communal**

Monsieur le Maire



**F. TENON**

*Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture*

Vu la secrétaire de séance  
Mme Noëlla ROMMEL

Pour	21 - (M. PASCAUD ne prend pas part au vote)
Abstention	0
Contre	0

Publiée le 19 avril 2023